

Big brother à l'AFP



Au moment où une partie de la majorité UMP tente d'imposer des tests ADN pour ériger une nouvelle ligne Maginot contre une supposée invasion d'étrangers, l'AFP n'est pas épargnée par l'obsession sécuritaire et répressive.

Biométrie

Des techniciens ont récemment refusé de se soumettre à l'enregistrement de leurs empreintes digitales, rendu nécessaire par l'installation de verrous biométriques pour accéder aux salles informatiques.

Selon la loi, la direction a le droit d'imposer la biométrie à ses subordonnés. Mais pour cela, elle doit respecter un certain nombre de procédures qui tendent à protéger les salariés. Ceux-ci doivent notamment avoir des garanties sur le stockage de ces informations ultrasensibles.

C'est ce que confirme une lettre de l'Inspecteur du travail, Gérard Filoche, saisi par SUD-AFP. Dans sa missive, adressée à la DRH Marie-Laure Rathery et datée du 11 octobre 2007, le représentant des pouvoirs publics critique que « l'introduction de "serrures biométriques" (...) se fait sans qu'il y ait consultation du CHSCT*, sans modification de la "charte informatique" et sans modification du règlement intérieur. »

Il poursuit : « Il m'a été dit que la CNIL aurait été consultée et qu'il n'y aurait aucun argument contre. Mais cette "réponse" de la CNIL n'a pas été communiquée aux élus du personnel ni au CHSCT (...). »

(* Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail)

Charte informatique

Or, une « Charte des ressources informatiques et de l'Internet » vient d'être approuvée par la majorité du Comité d'entreprise, lors de la réunion plénière du 11 octobre. Ce texte ne mentionne nullement la biométrie ! En revanche, il :

- « cadre » et restreint l'utilisation de l'informatique par les salariés de l'AFP
- confirme les droits très étendus de l'administrateur (= chargé des ressources informatiques)
- définit les comportements fautifs qui, selon l'Article 29 du nouveau « Règlement intérieur » de l'AFP, peuvent entraîner des sanctions disciplinaires à l'encontre des salariés.

En outre, la Charte ne donne aucune garantie sérieuse quant au respect du droit syndical. Ainsi, un délégué syndical qui utilise son ordinateur AFP pour alimenter un site Internet de son organisation syndicale logé hors AFP sera en infraction vis-à-vis de l'article 4.4 (qui restreint d'ailleurs le droit individuel de TOUT salarié de l'AFP) : « L'utilisateur s'interdit de créer, depuis son poste de travail, des pages personnelles diffusant ainsi des informations sur lui-même ou sur ses activités professionnelles liées à l'AFP. »

L'ennemi intérieur

Si l'Agence doit bien évidemment se prémunir contre les tentatives de piratage et d'invasion extérieures, nous ne pouvons nous empêcher de penser que les nouvelles mesures visent au moins autant « l'ennemi intérieur ».)*

Rappel historique :

La sécurité informatique est apparue fin 2004/début 2005, peu après la grève sur les « bonus ». C'est Pierre Louette, à l'époque n° 2 de l'AFP dans l'ombre de Bertrand Eveno, qui a mené l'offensive, en enlevant aux employé-e-s du Service de Paie la gestion de la paie des directeurs et en publiant sur l'Intranet (ASAP) le texte « Pour maîtriser le risque pesant sur nos activités ». Ce document fait explicitement mention des « *conflits internes* » comme l'une des sources de risques!

Curieux hasard du calendrier : l'article de Pierre Louette a été publié au moment des grèves contre la fermeture du bureau de Caracas. Des techniciens, épaulés par l'Intersyndicale, venaient de rétablir les fils entre Paris et Caracas, coupés par la direction (cf. Communiqué intersyndical du 6 janvier 2005).

Soyons vigilants !

SUD s'étonne que la majorité du CE ait approuvé la « Charte informatique » qui n'a fait l'objet d'aucune information large du personnel, alors qu'elle nous concerne tous. Nous nous félicitons de ce que plusieurs élus aient entendu les arguments de notre délégué, refusant de cautionner ce texte liberticide.

Alors que la biométrie risque d'être étendue à d'autres services (il était même envisagé de l'utiliser pour l'accès principal de l'Agence), la vigilance est de mise.

Lisez le texte de la « Charte informatique » !

Envoyez-nous vos commentaires ! Signalez-nous tout incident, toute mesure que vous jugez contraire à vos droits fondamentaux !

A la direction nous demandons le respect des procédures (cf. lettre de l'Inspecteur du travail).

)* L'engouement sécuritaire contraste avec la perméabilité du dispositif de sécurité pour les forces répressives qui envahissent, depuis plusieurs semaines, le quartier de la bourse pour en chasser les sans-logis. A plusieurs reprises, des salarié-e-s se sont retrouvé-e-s nez-à-nez avec des gendarmes mobiles qui sortaient des toilettes de l'AFP. On ne vous dit pas comment est traduit le sigle AFP depuis...

Paris, le 22 octobre 2007

Délégués syndicaux SUD : Benoît Chatorrier et Claus Tulatz

